

Journal des traducteurs Translators' Journal

Société des diplômés de l'Institut de traduction

Lucien Julien et Thérèse Dumesnil

Volume 4, numéro 4, 4e trimestre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061582ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061582ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Julien, L. & Dumesnil, T. (1959). Société des diplômés de l'Institut de traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(4), 166–167.
<https://doi.org/10.7202/1061582ar>

SOCIÉTÉ DES DIPLÔMÉS DE L'INSTITUT DE TRADUCTION

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES DIPLÔMÉS DE L'INSTITUT DE TRADUCTION

La Société des Diplômés de l'Institut de Traduction est une nouvelle association qui entend grouper tous les diplômés de l'Institut de Traduction. La lettre circulaire ci-dessous ainsi que la fiche de renseignements, page 180, ont été adressées à tous les diplômés des **quatre dernières années**. Vu les nombreux changements d'adresse, nous n'avons pu les faire parvenir à toutes les personnes qui ont reçu le diplôme de l'Institut de Traduction.

Nous avons besoin de la collaboration **immédiate** (comme le mentionne la présidente du conseil provisoire, mademoiselle Thérèse Dumesnil) de tous les diplômés afin d'assurer le succès de votre société.

Lisez donc la lettre circulaire et n'oubliez pas de remplir la fiche de renseignements et la demande d'admission, page 180 du présent numéro. Enfin, faites parvenir le tout à l'adresse mentionnée.

Un cordial merci à tous.

LUCIEN JULIEN



Nouvelle agréable... une association nous est née! Son certificat de baptême (lettres patentes enregistrées à Québec le 11 août 1959) lui reconnaît le nom de: Société des Diplômés de l'Institut de Traduction (SDIT). Notre corporation est constituée aux fins suivantes :

a) le groupement en société des Diplômés de l'Institut de Traduction et, éventuellement, d'autres personnes qui peuvent prouver leur compétence en traduction, ou qui s'intéressent à la qualité de la traduction en général, en vue d'une entraide professionnelle;

b) l'étude, la protection et l'avancement de leurs intérêts culturels, économiques ou sociaux, ou d'un caractère analogue;

c) l'amélioration de leur pratique de la traduction et l'encouragement à l'étude des langues vivantes et plus particulièrement celle du français et de l'anglais.

La SDIT se propose d'atteindre ses nobles buts par :

a) l'impression et l'édition de revues, journaux, périodiques et plus généralement toutes publications pour fins de culture professionnelle et de propagande;

b) l'entraide professionnelle, ex. : l'aide dans l'exécution de travaux, la centralisation des offres et des demandes d'emploi qui sont portées à la connaissance de ses membres;

c) la tenue de réunions, conférences, forums; la visite de diverses entreprises commerciales et industrielles;

d) la création d'un office consultant, la mise sur pied d'un secrétariat, la constitution d'un fonds de bibliothèque au service de ses membres; et, d'une façon générale, toute activité se rapportant à la réalisation des objets ci-dessus mentionnés et à toutes fins similaires.

Le conseil provisoire a fixé la cotisation annuelle à huit dollars (\$8), soit cinq dollars pour constituer la caisse de la Société et trois dollars pour un abonnement au Journal des Traducteurs.

Votre société entend inaugurer son activité dès maintenant et pour ce, elle a besoin de votre collaboration **immédiate**. Auriez-vous l'obligeance de remplir la fiche de renseignements et la demande d'admission, page 180, et d'adresser le tout à : **Société des Diplômés de l'Institut de Traduction**, 6619, ave des Erables, Montréal 36.

A bientôt !

La présidente du conseil provisoire.

THÉRÈSE DUMESNIL



PROMOTION

F. PHANEUF.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Frédéric Phaneuf, conseiller de la STIC et membre du comité de rédaction du **Journal des Traducteurs** qui vient d'être nommé directeur des services français aux relations extérieures des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Né à Montréal, M. Phaneuf y a fait une partie de ses études. Il obtenait en 1938 le brevet d'enseignement supérieur de la province de Québec. Il a enseigné dans diverses institutions de Montréal, puis, après avoir fait son service militaire dans l'aviation, il a poursuivi des études en sciences et en littérature au Sir George Williams College et à l'Université McGill. Il a été pendant deux ans directeur de revues commerciales, et, de 1949 à 1957, traducteur aux débats à Ottawa, puis traducteur en chef au ministère des Mines et des Relevés techniques.

Il est entré aux Chemins de fer Nationaux du Canada en 1957, avec les fonctions de traducteur et rédacteur d' "Au fil du Rail", version française de "Keeping Track", revue des employés de la compagnie, postes qu'il a occupés jusqu'au mois de novembre dernier.

Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions.

R. S.

